

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 164

présenté par  
M. Sirugue  
-----

### ARTICLE 23 TERDECIES

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« partenaires sociaux »

les mots :

« organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.